

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUILLET 2022**

Date de convocation : 29 juin 2022

Date d'affichage : 29 juin 2022

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, M. HADJ-SAADY Yann, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. HADJ-SAADY Yann, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. DUMONT Pascal, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, Mr BERVEILLER Daniel, Mme CUCINIELLO Jessica, Mr CANVA Andrew,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration M. DUVERNEUIL Jean-Jacques à M. GAUDART Franck, Mme LECOCQ Véronique à Mme SELLEM Lucie, Mme BAZOGE Liliane à Mr CANVA Andrew,

Absent(s) : M. MARTINS Pedro, M. BIZEBARD Thierry, Mme DOSME Sylvie

Nombre de votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Frédéric MASURE

Approbation du PV du CM du 13 juin 2022 : 20 voix pour

Délibération n°22-027 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par 20 voix POUR, approuve les nouvelles délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire

Le conseil est clos à 20H50

Questions diverses

La séance est levée à 20H50

Le compte rendu de la séance a été affiché le 06 juillet dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 04 juillet 2022

Le Maire,



Lucie SELLEM (Essonne)